

## COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 3/02/2025

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h35.

- Sont présents membres sur 29 (cf. liste d'émargement ci-jointe-annexe 1).
- Sont excusés Mme BONNARD-I.E.FLOC'II et M.FOVEAU , représentants de la collectivité territoriale, M.TEXIER,M.LE FLOCH et M.BOSSER, représentants parents d'élèves, Mme MERCIER et Mme THIERRY personnalités qualifiées

Mme Faccenda informe les membres du Conseil d'Administration de la présence de Madame Malgrange, professeure de lettres dans le cadre de sa formation. Madame Malgrange ne pourra prendre part aux votes.

Le quorum étant atteint Madame la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Madame Faccenda propose la candidature de Monsieur MASSON membre de droit en tant que secrétaire de séance.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

- Madame Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

### **Information Pass Culture 2025:**

Le budget prévisionnel de l'exercice 2025 de la part collective du Pass Culture inscrit au PLF 2025 a été annoncé à hauteur de 72 millions d'euros (contre 62 millions en 2024 soit 10 millions supplémentaires cette année).L'EAC reste une politique prioritaire du gouvernement. Pour rappel, 97 millions d'euros ont été dépensés au titre de l'année civile 2024. Afin de permettre le maintien du dispositif à la rentrée scolaire 2025, il est donc nécessaire de plafonner les dépenses au niveau national pour la période de janvier à juin 2025 à hauteur de 50 millions d'euros. 22 millions d'euros demeureront ainsi disponibles sur la période septembre décembre 2025. Le principe qui a présidé à cette décision était d'éviter une fermeture sèche de toute possibilité d'activité sur plusieurs mois à la fin de l'année.

Au 29 janvier 2025, 40 millions d'euros sont d'ores et déjà engagés ( activités consommées ou réservées) pour l'année civile 2025 au titre de l'année scolaire 2024/2025. Malgré les 10 millions d'euros supplémentaires budgétisés, le succès de la part collective rend probable l'atteinte rapide du plafond des 50 millions d'euros. Une fois ce plafond atteint, il ne sera plus possible de valider et confirmer des réservations concernant les nouvelles offres pour cette année scolaire.

### **POINT I- Vie pédagogique et vie scolaire**

#### **1. Point sur la répartition des moyens-Dotation Globale Horaire-Rentrée 2024**

La préparation de rentrée s'effectue cette année dans un contexte budgétaire inédit, alors que la loi de finances pour l'année 2025 n'est pas votée.En conséquence, seuls les mesures en emplois ont été

présentées lors du Comité Social d'Administration ministériel du 17 janvier dernier. Seul le vote des lois de finances permettra l'allocation des parts fonctionnelles de PACTE et des Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

Ainsi, les dotations horaires des établissements se déclinent donc uniquement en heures postes (HP) et en Heures Supplémentaires Année (HSA).

Le processus de préparation de rentrée s'est appuyé comme chaque année sur les mêmes indicateurs : l'évolution de la démographie et les priorités nationales à mettre en œuvre.

A cette rentrée 2024, la baisse démographique s'est accélérée pour l'Académie de Rennes avec 1431 élèves en moins par rapport au constat de rentrée 2023, soit une diminution de -0,9 % dans le réseau public. Cette accélération a touché notablement le lycée général et technologique (-2,1%) mais également le niveau collège (-1,5%). Les effectifs des lycées professionnels quant à eux sont en hausse significative à cette rentrée 2024 (+3,6%), de même pour les effectifs post bac (+3%).

La préparation de rentrée 2025 du second degré public s'effectue sur le fondement d'une prévision en baisse de moins 1298 élèves, diminution qui se porte à nouveau sur les niveaux collège et le lycée général et technologique (-1,1% sur chaque niveau).

Madame Faccenda explique aux membres du Conseil d'Administration ce qu'est une Dotation Globale Horaire (DGH) et en fait une présentation, en indiquant que celle-ci ne sera pas soumise au vote lors de cette séance (mais au Conseil d'Administration du mois de juillet prochain). Cette répartition a été présentée à l'équipe pédagogique le jeudi 30 janvier 2025.

Les DGH sont calculées sur la base **des effectifs arrêtés par les services rectoraux et départementaux**, à partir du coût structure prévu par la réglementation, à savoir pour 2025: **28 heures sur le niveau 6<sup>ème</sup> et 29 heures sur les 3 niveaux du cycle 4, à partir d'un seuil à la division (Elèves/Division) de 30 élèves en collège hors zone d'éducation prioritaire et à partir de la mise en œuvre de groupes de niveaux en mathématiques et en français en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> depuis la rentrée 2024.**

Madame Faccenda indique que la DGH se compose de 476 heures réparties selon deux unités de compte :

- 448,5 Heures Postes (HP)
- 27,5 Heures Supplémentaires Année (HSA)

Madame Faccenda indique également que deux collègues de l'établissement ont fait une demande de temps partiel :

- en mathématiques : 14,5/18,
- en technologie : 14,4/18

Madame Faccenda précise que cette dotation est calculée de la façon suivante :

- 28 heures hebdomadaire par division X 3 divisions de 6èmes (28h = 25h + 3H de marge d'autonomie par division), = 84
- 29 heures hebdomadaires par divisions de cycle 4 (29h = 26h + 3H de marge d'autonomie par division) X 7 = 203

Soit un coût structure de 287,00

Auxquelles viennent s'ajouter :

- SEGPA : **128,5 heures** (123 HP et 5,5 HSA),

- ULIS : 21 heures
- Forfait UNSS : 9h (3 forfaits de 3 heures),
- Laboratoire de Physique : 1h,
- Laboratoire de SVT : 1h,
- CHAD et CHAM : 16h
- 3 groupes de niveaux en maths et français niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : 12,5 heures

Madame Faccenda présente la ventilation des moyens aux membres du Conseil d'Administration (cf. annexe 3 : tableau moyens collège).

Madame Faccenda précise les points suivants :

- Bilangue italien 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> -3 heures en 6<sup>ème</sup>/2,5 heures en cycle 4
- Ulis : 21 heures
- Enseignement du latin de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> à raison de 1 heure en 5<sup>ème</sup>, 2 heures en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>.
- Chant et chorale : 2 Heures.
- CHAD : 8 heures (2 heures par niveau)
- CHAM : 8 heures (2 heures par niveau)
- Espagnol : 2 groupes par niveau sur le cycle 4, soit 6\*2,5
- Allemand : 1 groupe par niveau sur le cycle 4, soit 3\*2,5
- Option LCE en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Madame Faccenda indique que cette ventilation est transmise à la Direction Académique via le tableau de répartition des moyens. Cette ventilation sera transmise aux services de la Direction Académique pour le vendredi 14 février 2025.

La fin de campagne de répartition des moyens est fixée au mardi 25 février.

Mme Faccenda remercie Madame la Directrice et ses équipes pour leur écoute et leur soutien.

## 2- Fiche évaluation oral DNB session 2025

Madame Faccenda présente la fiche d'évaluation de l'oral du DNB session 2025 validée en conseil pédagogique. Cette fiche servira de support à l'évaluation de l'oral blanc et de l'oral comptant pour l'obtention du DNB. Madame Faccenda rappelle que l'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

## 3- Calendrier prévisionnel

Mme Faccenda présente le calendrier prévisionnel.

- [Fv@lang](mailto:Fv@lang)

- PIX

- G1 : parlement des enfants Mme Rioual/Mme Pleven/Mme Wasiutek/M. Guéganton

- 5/4 : forum des métiers avec la Mairie de Quartier Europe Centre Horizon-Mme Kersaudy M.Brodier.
- accompagnement rédaction rapport de stage 3ème
- CFG session 2025
- Bimer 2025
- calendrier orientation Conseils de classe BO du 16 janvier 2025
- Actions APE : foto- vente de crêpes-vide grenier au Collège

## Point II- Points financiers : Contrats et convention

### 1. Contrat et conventions

#### Contrat Impro Infini

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la SCOP Impro Infini pour la mise en œuvre du théâtre 6ème , spectacle Vie d'ado du 1<sup>er</sup> semestre. Montant : 3283,16 € pour régularisation.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

#### Convention DAIP

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'adhésion au dispositif d'assistance informatique de proximité (D.A.I.P) avec le lycée professionnel Jean Guéhénno à Vannes. Coût : 440 Euros pour l'année 2025.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

### 2- Attribution des HSE en CDD

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à attribuer jusqu'à 46 heures supplémentaires aux AED en CDD dans le cadre de la dotation attribuée pour la période de janvier à mars par le Rectorat de Rennes.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

### 3- Sortie d'inventaire : tondeuse autoportée

Le Conseil d'Administration autorise la sortie d'inventaire référencée A100005V, pour la tondeuse autoportée de marque CUB CADET, d'un montant, à l'achat de 3.999€, le 15/12/2017.

Nous avons l'accord du Conseil départemental du Finistère pour revendre ce bien.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

#### **4- Turbo self- tarification de la perte de carte.**

**Le Conseil d'Administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations réalisés par l'établissement pour l'année 2025.**

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

#### **5- Budget 2025 : retour autorités de contrôle**

Monsieur Masson présente aux membres du CA du retour des autorités de contrôle concernant le budget 2025 et indique que le budget 2025, présenté a été validé par les autorités de contrôle. La baseule a été effectuée.

Observations sur le budget :

- modifications de nomenclature des codes activités de la collectivité de rattachement-respect des codes de la nomenclature départementale
- ajustement des recettes SRH avec prise en compte des modifications de tarifs 2025- ce sont les tarifs 2024 qui ont été utilisés.
- ajustement de la dotation de fonctionnement réparti dans les services AP, VE et A.I.O.

### **Point III : Travaux et équipements**

#### **1-Point sur les travaux**

- à partir de mars : rénovation salles 201-2023-204-205-206-207 et hall des ces espaces par une association d'insertion- 3 semaines environ par salle- changements de salles à prévoir

- En cours depuis le 27 janvier, nettoyage et ravalement du bâtiment Collège.

- En prévision :

- remplacement des chaudières des logements de fonction,avec priorité au logement chef d'établissement et COP
- couverture bâtiment logements de fonction, suite infiltrations au niveau du toit
- installation d'un garde corps sur le toit Collège
- ajout d'une place de parking pour personnes à mobilité réduite
- gestion des infiltrations d'eau en salle 109, les derniers travaux n'ayant pas résolu le problème
- remplacement portes restauration suite retour LABOCEA
- remplacement portes avec loquets par portes à barres anti-panique, bâtiment B
- achat d'un écran qui permettra de diffuser dans le grand hall les informations concernant la vie du collège. Ces informations seront gérées par la Vie Scolaire.

Monsieur Masson informe les membres du Conseil d'Administration des achats prévus sur le SRH suite aux préconisations lors de la visite F3SCT de septembre 2024 :

- achat d'une vitrine réfrigérée subventionnée à 100 % par la Conseil Départemental-16604 euros
- achat de 2 chariots à 2/3 plateaux subventionnés à 100 % par le Conseil Départemental-707 euros.
- l'achat de dalles de rétention- protection produits chimiques- 880 euros
- mise à jour, suite aux travaux, des plans d'évacuation du Collège-2500 euros

Monsieur Muller interroge Madame Faccenda sur les suites données à la sécurisation des parcours aux abords de l'établissement ; rue Hoche et devant le Collège. Madame Faccenda rappelle qu'une réunion a eu lieu au Collège le jeudi 5 décembre en présence de Monsieur Foveau, Monsieur Botquolcn et Madame Gadain ( en charge du dossier à la Mairie de l'Europe). Monsieur Muller et Monsieur Bossier, parents d'élèves , représentants au CA étaient présents. Lors de cette réunion, il a été indiqué qu'un radar pédagogique devait être mis en place rue Hoche début janvier afin d'enregistrer les données et d'évaluer les besoins pour éventuelles modifications. Ce radar n'a à ce jour pas été installé.

Il a également été évoqué que l'existence d'un collège dans la zone n'était que peu signalé. Une demande de déplacement de la signalétique du Collège va être demandée auprès du Département, le panneau était « caché » par la végétation et peu visible de la rue.

Madame Faccenda indique aux membres du Conseil qu'elle recontactera Monsieur Foveau pour faire le point.

Madame Faccenda informe que le Conseil d'Administration sur le Compte financier se réunira le jeudi 24 avril 2025 en accord avec Mme Conq, agent comptable

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 20h et invite les membres du Conseil à partager le buffet préparé par Monsieur Marier et Madame Picard.

La présidente du Conseil d'Administration



Le Secrétaire de séance

M.MASSON



Brest, le 27 janvier 2025

collège  
Anna Marly

académie  
Rennes  
Éducation

La Principale

Aux

Membres du Conseil d'Administration

Objet : RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir siéger à la réunion ordinaire du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

**Lundi 3 février 2025 à 18h00**  
**En salle de réunion**

Téléphone  
02 98 80 43 93

Télécopie  
02 98 46 71 28

Mél.  
Ce.0291661y  
@ac-rennes.fr

8, rue Jules Lesven  
BP 32049  
29220 Brest  
cedex 2

Site internet  
de l'académie de rennes  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024
- Nomination d'un secrétaire de séance

#### **Point I – Vie pédagogique et vie scolaire**

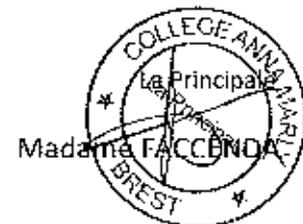
- 1- Présentation de la répartition des moyens- DGH rentrée 2025.
- 2- Fiche évaluation orale DNB session 2025
- 3- Calendrier prévisionnel

#### **Point II – Points financiers**

- 1- Contrats et conventions.
- 2- Attribution HSE des AED en CCD
- 3- Sortie d'inventaire : tondeuse
- 4-Turbo self - tarification perte de carte
- 4- Budget 2025 : retour autorités de contrôle

#### **Point III – Travaux et équipements**

- 1- Point sur les travaux





Quorum :

Présents :

	Qualité	Titulaire	Emargement	Suppléant	Emargement
1. Equipe de direction	Principale	Mme FACCENDA			
	Adjoint Directrice SEGPA	Mme DURAND			
	Secrétaire Général d'EPL	Mr MASSON			
	CPE	Mr BRODIER			
2. Invité(e)	Agent Comptable	Mme CONQ			
3. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère	Mme BONNARD-LE FLOC'H	Excusée	Mme TARAGNA	
	Représentant de la Mairie	Mr FOVEAU	Excusé	Mr SCHNEIDER	
		Mr PICHON		Mr NEDELEC	
		Mr BAZIRE		Mme TOURNIER	
4. Personnalités qualifiées	Directrice du Conservatoire de Brest	Mme THIERRY	Excusée		
	Directrice de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mme MERCIER	Excusée		
5. Personnels élus de l'établissement	Personnels d'Education	Mme HOARAU		Mme ABOLLIVIER	
		Mme JOURDEN		Mme BEVEN-TRISTANT	
		Mme LE GALL		Mme BILLINGTON	
		Mr MARTIN		Mme BLED	
		Mr MARTINEZ		Mme CANN	
		Mme PLEVEN		Mme LELOUP	
		Mme WASIUTEK		Mr PICHEREAU	
		TOS		Mr MARIER	
	Mme HONORINE	HONORINE			
	Mme PICARD				
6. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mr TEXIER			
		Mme BIHAN			
		Mr MULLER			
		Mr BOSSER		Excusé	
		Mr CREIGNOU			
		Mr LE FLOC'H		Excusé	
		Mr MOUSSA SAID			
	Elèves	LE GOFF Érin		MOHAMED Hasnaou	
	MARTIN Yanis	HOSH GUEDO Elouane			
	MOULLAN PETTON Jeanne	MEHARI Hanibal			



RNE : 0291661Y  
 DEPARTEMENT : 29  
 VILLE : BREST  
 ETABLISSEMENT : Collège Anna Marly

**STRUCTURE DE L'ETABLISSEMENT :**

	Prévisions 2025 élèves I.E.	Prévisions 2025 divisions (D)	Coût structure 2025
6ème	64	3	94
5ème	55	2	58
4ème	60	2	58
3ème	64	3	87
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>	<b>10</b>	<b>297</b>

**DOTATION GLOBALE HORAIRE DE L'ETABLISSEMENT :**

Collège Anna Marly BREST

Coût structure établissement 2025:	297,00
Heures statutaires 2025 :	11,00
Heures de laboratoire (SVT, SP)	2
Ferfak association sportive (AS)	9
IMP 2025 :	0
IMP de Coordination EPS	0
IMP de Coordination technologie	0
Autres IMP	0
Formations spécifiques 2025 :	28,50
Bilingue	0
Secher internationale	0
Autre formation spéc. :	28,5
Commentaires formations spécifiques	
CMA Danse, CMA Musique	
Groupes de besair 5ème, 6ème	
SEGPA 2025 :	129,50
Dispositifs particuliers 2025 :	21,00
US	
DGH INITIALE 2025 (hors disp. Part. et SEGPA)	326,50
DGH INITIALE 2025 (avec disp. Part. et SEGPA)	476,00

**VENTILATION DE LA DOTATION ETABLISSEMENT**

DGH INITIALE 2025 (hors disp. Part. et SEGPA)			
HP	HSA	IMP	GLOBAL
304,50	22,00	0,00	326,50
Dispositifs particuliers 2025			
HP	HSA	IMP	GLOBAL
21	3	0	21
SEGPA 2025			
HP	HSA	IMP	GLOBAL
123	5,5	0	128,5
DGH INITIALE 2025 (avec disp. Part. et SEGPA)			
HP	HSA	IMP	GLOBAL
448,50	27,50	0,00	476,00

**INDICATEURS**

H/E établissement 2025 (hors disp. Part.) :	1,96
E/D établissement 2025 (hors disp. Part.) :	24,30



Doulisti Sibbala - locale : 465 HOURS - HP  
 doni : 4025 - HP  
 5715 - HSA

TABLAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE - DGH RENTREEL 2023

ATTENTION : NE PAS VOYER TILER LES V.P. DANS LES DISCIPLINES CIL-DESSOUS

Discipline	3ème		4ème		5ème		TOTAL GENERAL	SUF	CREA	CSC	OSY	3e/P	TOTAL APPOINT PREVU		Commentaires (jumps de liss, retraites, interventions CSO, CSR, etc)
	DW	BESCONS	D.V.	BESCONS	D.V.	BESCONS							HP	HSA	
Am. Clas.	1	4.00	1	5.00	2	6.00	15.00						16.00	0.00	Commentaires jumps de liss, retraites, interventions CSO, CSR, etc)
Am. Mod.	2	5.00	2	5.00	3	4.50	36.00						36.00	0.00	
Allemand	3	5.00	1	7.00	1	2.50	7.50						7.50	0.00	Contrats de travail de V.P. dans 3 groupes
Anglais	3	12.00	2	8.00	2	6.00	38.00						38.00	0.00	CPYON LCE
Espagnol	3	5.00	2	5.00	2	5.00	15.00						15.00	0.00	Mme Bish, Guitou 3 groupes
Aut. Lang. Et.	1	3.00	1	2.50	0	0.00	5.50						5.50	0.00	Compense matériel 3 groupes 3 groupes
Aut. Lang. Et.	3	5.00	2	6.00	3	6.00	17.00						17.00	2.50	
Aut. Lang. Et.	3	12.00	3	16.50	2	7.00	48.00						48.00	1.50	CPYON LCE
Maths	3	5.00	2	3.00	3	6.00	14.00						14.00	0.00	CPYON LCE
Maths	3	4.50	2	3.00	3	4.50	12.00						12.00	2.00	Compense matériel 3 groupes 3 groupes
Sc. Phys	3	4.50	2	3.00	3	4.50	12.00						12.00	2.00	CPYON LCE
SVT	3	4.50	2	3.00	3	4.50	12.00						12.00	2.00	CPYON LCE
ES. Maths	3	3.00	2	2.00	3	3.00	8.00						8.00	0.00	CPYON LCE
Art total	3	3.00	2	2.00	3	3.00	8.00						8.00	0.00	CPYON LCE
EPS	3	12.00	2	6.00	3	9.00	30.00						30.00	2.00	CPYON LCE
ISSE	1	22.00	1	20.00	1	25.00	67.00						67.00	4.00	CPYON LCE
P.P	3	6.00	0	5.00	1	12.00	23.00						23.00	0.00	CPYON LCE
TOTAL		163.00		92.00		24.00	479.00	438.00	0.00	35.00	19.00	11.00	437.40	26.50	

Total HP + HS 450.00

4

- Absent Heures correspondent aux postes cédulés
- ARE US\$5, heures de laboratoire SVT - SCIENCES PHYSIQUES.
- 3e/P Moyens professeurs
- CREA Créations de projets
- 250 Compléments de service devoirs 3 autres établissements
- 255 Compléments de service reçus d'autres établissements
- EUP Suppléments de points

TOTAL GENERAL 454.90

A retourner pour le lundi 10 février 2025



## GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE DU DNB

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

MATRISE DE L'EXPRESSION ORALE		TOTAL	APPRECIATION	
MATRISE DE L'EXPRESSION ORALE	S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un public	/10		
	Savoir gérer son temps correctement (5 à 7 minutes d'exposé maximum)	/10		
	Savoir se tenir correctement, regarder son public et concilier se détacher de ses notes	/10		
	Maitriser sa voix (débit, volume, articulation)	/5		
	Avoir un vocabulaire précis et en lien avec le sujet	/5		
MATRISE DU SUJET	Avoir un niveau de langage adapté au public	/10		
	Savoir formuler des phrases correctement construites	/50		
	TOTAL (sur 50 POINTS)			/50
	Savoir présenter une démarche personnelle	/20		
MATRISE DU SUJET	Savoir choisir un contenu cohérent	/20		
	Etre réactif aux questions posées	/10		
	TOTAL (sur 50 POINTS)			/50



## GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE DU DNB – VERSION ENSEIGNANT

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

MI : Maîtrise insuffisante  
MS : Maîtrise satisfaisante

MF : Maîtrise fragile  
TBM : Très bonne maîtrise

		MI	MF	MS	TBM	TOTAL
<b>MATRISE DE L'EXPRESSION ORALE</b>	S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un public	Savoir gérer son temps correctement (5 à 7 minutes d'exposé maximum)	5	8	10	/10
		Savoir se tenir correctement, regarder son public et donc se détacher de ses notes	5	8	10	/10
	S'exprimer dans une langue appropriée	Maîtriser sa voix (débit, volume, articulation)	5	8	10	/10
		Avoir un vocabulaire précis et en lien avec le sujet	1	2,5	4	5
	Avoir un niveau de langage adapté au public	1	2,5	4	5	/5
	Savoir formuler des phrases correctement construites	2	5	8	10	/10
<b>TOTAL (sur 50 POINTS)</b>						<b>/50</b>
<b>MATRISE DU SUJET</b>	Savoir présenter une démarche personnelle	Capacité à justifier le choix de son sujet, à exposer sa démarche, les éventuels outils utilisés, les différentes étapes suivies, et enfin à structurer son propos.	4	10	20	/20
		Capacité à effectuer des choix pertinents et sélectionner de façon raisonnée les connaissances et compétences acquises dans le projet que l'on veut mettre en avant.	4	10	20	/20
	Être réactif aux questions posées	Savoir exprimer une opinion, argumenter et prendre en compte son interlocuteur pour avoir un réel échange.	2,5	5	7,5	10
<b>TOTAL (sur 50 POINTS)</b>						<b>/50</b>



<b>CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2024 /2025</b>	
<b>Examen Session 2026 demande aménagements anticipée niveau 4ème sur incluscol et papier</b>	<b>Du lundi 6 janvier au vendredi 28 mars</b>
<b>Inscription Examen BIMer</b>	<b>Du mercredi 29 janvier au mercredi 12 mars</b>
<b>Festival Longueurs d'ondes</b>	<b>Du mercredi 29 janvier au dimanche 2 février</b>
<b>Niveau 3ème : DNB Blanc n°1</b>	<b>Jeudi 30 et vendredi 31 janvier</b>
<b>Les ULIS et 44 au Festival Longueurs d'onde Capucins</b>	<b>Jeudi 30 janvier de 12h45 à 15h30</b>
<b>Festival Pluie d'images Les 63 à la Médiathèque Jo Fourn</b>	<b>Jeudi 30 janvier de 13h30 à 16h30</b>
<b>44 Olympiades des Métiers</b>	<b>Vendredi 31 janvier de 8h à 17h30</b>
<b>Demande de dérogation CFG</b>	<b>Vendredi 31 janvier</b>
<b>Représentation théâtre 6 THEA GR1/GR2</b>	<b>Vendredi 31 janvier de 11h à 12h salle de réunion</b>
<b>Salon « Trajectoires » orientation post-3ème Lycée Amiral Ronarc'h Brest</b>	<b>Vendredi 31 janvier de 17h à 19h Samedi 1er février de 9h à 13h</b>
<b>Niveau 3ème : Séquence d'observation en milieu professionnel</b>	<b>Du lundi 3 février au vendredi 7 février</b>
<b>Conseil d'Administration n°3</b>	<b>Lundi 3 février à 18h</b>
<b>42 visite du SAMU Cavale Blanche</b>	<b>Mardi 4 février de 13h30 à 16h30</b>
<b>3ème CHAM : Séjour Pédagogique à Paris</b>	<b>Du mardi 4 février au jeudi 6 février</b>
<b>33 Visite du Lycée de Rostronen et Carhaix</b>	<b>Mardi 4 février de 8h à 16h40</b>
<b>Formation LV 1er degré au Collège Mme Surget et Mme Stéfanneli</b>	<b>Mercredi 5 février de 13h30 à 17h</b>
<b>Bleuen 61 en finale régionale Scrabble Rennes</b>	<b>Mercredi 5 février de 10h à 20h</b>
<b>44 GR2 PSCI</b>	<b>Jeudi 6 février de 13h30 à 16h30</b>
<b>Promenade des Toutous</b>	<b>Jeudi 6 février de 15h30 à 17h30</b>
<b>Inscription DELF Session 2025</b>	<b>Vendredi 7 février</b>
<b>Mini-stages-entretiens COP-portes ouvertes établissements scolaires</b>	<b>Niveau 4ème-3ème : février-avril</b>
<b>Fermeture établissement</b>	<b>Du jeudi 13 février au dimanche 23 février</b>
<b>Demande réorientation SEGPA</b>	<b>Du 24 février au 21 mars</b>
<b>44 : visite du centre de tris des déchets TRIGLAZ</b>	<b>Lundi 24 février de 8h à 12h</b>
<b>3CHA Atelier Danse Fabrik</b>	<b>Lundi 24 février après-midi</b>
<b>3èmes CHAD Exit Above</b>	<b>Mardi 25 février à 21h</b>
<b>Inscription CFG Session 2025</b>	<b>Du mardi 25 février au vendredi 14 mars</b>
<b>3èmes CHAD Training Danse au Quartz</b>	<b>Mercredi 26 février de 10h à 12h</b>
<b>63 Visite du Centre Exploitation TRAM</b>	<b>Jeudi 27 février de 13h30 à 16h30</b>

<b>44 et 33 : intervention A.Panco sensibilisation des élèves au tri des déchets</b>	<b>Vendredi 28 février de 8h à 12h</b>
<b>Niveau 3ème : Ev@lang</b>	<b>Entre le lundi 3 mars et le vendredi 28 mars</b>
<b>Petits déjeuners 6èmes</b>	<b>Mars 2025 dates à définir</b>
<b>44 intervention OUFIPO</b>	<b>Lundi 3 mars de 10h à 12h</b>
<b>3ème1 et 3ème2 : accompagnement rédaction rapport de stage</b>	<b>Entre le lundi 3 et le mercredi 5 mars (5g par classe)</b>
<b>33 visite du Lycée Pont de Buis</b>	<b>Mardi 4 mars de 8h à 15h</b>
<b>42 43 : sortie pédagogique à Morlaix</b>	<b>Jeudi 6 mars de 8h à 17h30</b>
<b>Portes Ouvertes du Conservatoire</b>	<b>Samedi 8 mars de 14h à 17h</b>
<b>Stage 3SEGPA N°2</b>	<b>Du lundi 10 mars au samedi 22 mars</b>
<b>Semaine des mathématiques</b>	<b>Du lundi 10 mars au mercredi 19 mars</b>
<b>44 intervention OUFIPO</b>	<b>Lundi 10 mars de 10h à 12h</b>
<b>CA MPT Penn Ar Créach</b>	<b>Lundi 10 mars à 18h</b>
<b>6/5 : collège au Cinéma Film Interdît aux chiens et aux italiens</b>	<b>Mercredi 12 mars de 10h à 12h</b>
<b>TNE CD29 demande de formation pédagogique</b>	<b>Jeudi 13 mars</b>
<b>Avant Scène Quartz 4ème/3ème inscrits « Carnaval de Venise de Campra »</b>	<b>Le vendredi 14 mars à 20h30</b>
<b>Certification PIX</b>	<b>Du lundi 17 mars au vendredi 13 juin</b>
<b>Loto de l'APE</b>	<b>Samedi 15 mars à partir de 18h lieu à confirmer</b>
<b>Semaine des langues Vivantes</b>	<b>Du lundi 17 mars au samedi 22 mars</b>
<b>Cordées de la Réussite EPS 3èmes volontaires inscrits</b>	<b>Mardi 18 mars de 8h à 17h30 Journée immersion STAPS Brest</b>
<b>3CHAD Formation Jeunes Officiel danse</b>	<b>Mercredi 19 mars de 13h30 à 16h30</b>
<b>5ème : initiation Break Dance Asso K.One</b>	<b>Jeudi 20 mars am</b>
<b>Fin du 2d trimestre</b>	<b>Vendredi 21 mars</b>
<b>Devoirs communs 4ème</b>	<b>Le lundi 24 et le mardi 25 mars</b>
<b>Conseils de classe 2d trimestre</b>	<b>A partir du lundi 24 mars</b>
<b>Soutenance de projet blanche niveau 3ème</b>	<b>Le vendredi 28 mars de 13h30 à 17h</b>
<b>Rentrée 2025 : admission CIHAD</b>	<b>Le vendredi 28 mars de 15h à 17h</b>
<b>6/5 /4 chad Spectacle on achève bien les chevaux</b>	<b>Le Vendredi 28 mars à 20h30</b>
<b>Rentrée 2025 : admission CHAM</b>	<b>Le samedi 29 mars matin</b>
<b>Tribunal de Grande Instance</b>	<b>Le lundi 31 mars de 12h45 à 17h30 4ème1</b>
<b>Stage en entreprise Niveau 4ème</b>	<b>Du Mercredi 2 avril au vendredi 4 avril</b>
<b>Orientation post-3ème TSO 2eme trimestre</b>	<b>Avant le vendredi 4 avril</b>
<b>Orientation post-3ème : ouverture consultation offre de formation TSA pour</b>	<b>A partir du vendredi 4 avril</b>

<b>les élèves et les familles</b>	
Ateliers archéo au Vorguim Carhaix	Le jeudi 3 avril de 8h à 16h30 6 <sup>ème</sup> 1/6 <sup>ème</sup> 2
Fermeture établissement	Du jeudi 10 avril au lundi 21 avril
Cordées de la Réussite EPS 3èmes volontaires inscrits	Visite ENS Rennes Jeudi 24 avril de 8h à 17h30
<b>orientation SEGPA DL Transmission dossier CDOEA</b>	<b>Jeudi 24 avril</b>
Conseil d'Administration Compte financier	Le jeudi 24 avril à 18h
<b>Examens Session 2026 aménagement avis équipe pédagogique</b>	<b>Le Vendredi 25 avril</b>
DNB Blanc n°2	Le lundi 28 et le mardi 29 avril
<b>CAMPT Penn Ar Créach</b>	<b>Lundi 28 avril à 18h</b>
Accueil correspondants Echange Italie avec la Scuola Media Cardinale Oreste Giorgi de Valmontone ( province de Rome )	Du mardi 30 avril au mercredi 7 mai Pour 4 élèves italianistes de 5 <sup>ème</sup> 2 et 6 élèves latinistes de 4 <sup>ème</sup> 1
<b>Orientation post-3ème saisie des vœux d'affectation TSA</b>	<b>Du lundi 5 mai au lundi 26 mai</b>
Stage 4ème SEGPA n°2	Du lundi 12 mai au vendredi 16 mai
<b>CFG Session 2025 saisie cyclades et notes du socle</b>	<b>Du lundi 12 mai au vendredi 6 juin</b>
Echange Italie avec la Scuola Media Cardinale Oreste Giorgi de Valmontone ( province de Rome )	Du mercredi 14 mai au mercredi 21 mai Pour 4 élèves italianistes de 5 <sup>ème</sup> 2 et 6 élèves latinistes de 4 <sup>ème</sup> 1
<b>Examen BIMer session 2025</b>	<b>Mercredi 14 mai de 10h à 12h</b>
<b>Epreuves DELF session 2025</b>	<b>Jeudi 15 mai et vendredi 16 mai matin</b>
<b>6ème réorientation SEGPA</b>	<b>Vendredi 16 mai</b>
Concert Chorale Auditorium du Conservatoire	Le dimanche 18 mai de 17h à 18h15
Avant Scène Quartz Mémoires croisées brothers and sisters in art » par l'Orchestre Nationale de Bretagne	Jeudi 22 mai à 20h30
Festival de Danse UNSS Plougastel	Du vendredi 23 au samedi 24 mai
Niveau 3ème : Épreuve de soutenance orale DNB session 2023	Le Mercredi 28 mai matin
<b>DL Remontée LSU</b>	<b>Mercredi 28 mai</b>
Stage Kayak 4 <sup>ème</sup> 3 et 4 <sup>ème</sup> -cycle EPS	Le lundi 2 , mardi 3 et jeudi 5 juin
<b>Conseils de classe 3èmes</b>	<b>Semaine du 2 juin</b>
6/5 Collège au Cinéma Film Dansons sous la pluie	Lundi 2 juin de 9h30 à 12h
<b>Vaccination HPV au Collège 2ème dose</b>	<b>Jeudi 5 juin</b>
<b>CFG Session 2025 épreuve orale</b>	<b>Vendredi 6 juin</b>

<b>Forum des Métiers Quartier de l'Europe</b>	<b>Mardi 10 juin de 9h à 12h pour les 5ème de 13h30 à 16h30 pour les 4èmes</b>
<b>Les danseurs du Collège au Mac Orlan</b>	<b>Le mercredi 11 juin toute la journée</b>
<b>Oraux blancs niveau 4ème</b>	<b>Le vendredi 13 juin de 13h30 à 16h45</b>
<b>Orientation post-3ème</b>	<b>Pré-tour simulation affectation</b>
<b>CA MPT Penn Ar Créach</b>	<b>Lundi 16 juin 18h</b>
<b>Stage 3ème SEGPA n°3</b>	<b>Du Mardi 10 juin au vendredi 20 juin</b>
<b>DNB Session 2025 notes du socle</b>	<b>Jeudi 19 juin</b>
<b>Conseils de classe 6/5/4</b>	<b>Du lundi 23 au lundi 30 juin</b>
<b>Révisions DNB niveau 3ème</b>	<b>Le lundi 23 et le mardi 24 juin</b>
<b>Épreuves du DNB</b>	<b>Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin</b>
<b>Résultats affectation post-3ème</b>	<b>Vendredi 27 juin après les épreuves du DNB</b>
<b>Corrections DNB dates prévisionnelles</b>	<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet Mercredi 2 juillet Jeudi 3 juillet</b>
<b>Fin de l'année scolaire</b>	<b>Le vendredi 4 juillet</b>
<b>Tour suivant affectation post-3ème</b>	<b>Du lundi 7 juillet au vendredi 11 juillet</b>
<b>DNB Session 2025 jury académique</b>	<b>Mercredi 9 juillet</b>

**La Principale Marie FACCENDA**

# Action « forum de découverte des métiers quartier de l'Europe »

## Genèse du projet :

Des remontées de terrain régulières, venant de professionnels tels qu'animateurs et éducateurs de prévention concernant des sollicitations fréquentes de la part de jeunes, dans la recherche de stages.

La ville de Brest (unité jeunesse) en partenariat avec Cités Educatives (Bellevue/ Keredern), la région Bretagne, et l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation (IEN-IO) ont engagé un travail pour objectiver ces observations de terrain et approfondir le sujet.

Ce travail a permis de préciser les choses et d'identifier différentes problématiques :

- concernant les collégiens (de milieux défavorisés) : manque de perspectives et de connaissance des métiers et par extension, baisse de motivation faute d'objectifs (orientations par défaut, décrochage scolaire...); manque de réseaux dans l'entourage pour aider à la recherche de stages et / ou favoriser la découverte de métiers.
- des situations faisant état de discriminations (couleur de peau, nom de famille etc...)
- Globalement : pas de coordination d'un réseau d'entreprises qui pourraient accueillir. Des plateformes existent, mais ne sont pas coordonnées / liées entre elles...
- Egalement constat d'un travail nécessaire sur le savoir-être, l'immaturation, l'estime de soi, l'identification et la valorisation des compétences

---

L'action que nous proposons de développer est axée sur la découverte des métiers.

- Public : collégiens de 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> des collèges de secteur : Iroise, Anna Marly et Pen Ar Chieuz
- Groupe projet composé de : Pépinière Horizons Léo Lagrange, Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse (ville de Brest), Prévention spécialisée Don Bosco (pourra s'étendre suite au calibrage de l'action).
- Périmètre géographique : quartier Europe
- Objectifs : découverte des métiers par la projection et l'expérimentation, le « faire » en proposant de découvrir des métiers d'avenir ou des métiers vers lesquels les jeunes du quartier n'osent pas se projeter = autocensure (jeunes connaissent déjà mécanique, coiffure, petite enfance etc...).
- Exemple de métiers : droit (avocat, juriste), médical / paramédical, numérique (community manager, concepteur jeux vidéo), French tech, métiers du naval et aviation, cordonnier, Coach sportif, réparateurs électroménager... (entretiens de l'excellence). Pompier/pomprière

Le forum permettra d'offrir des perspectives et/ou des suites possibles pour les collégiens, en proposant de faire le lien avec les psys EN, ou autres professionnels pour accompagner, répondre aux jeunes qui souhaiteront aller plus loin (renseignements sur les formations, les cursus possibles, les passerelles entre les cursus etc.)

- Partenaires envisagés pour l'action : Centre social Horizons, MPT de Pen Ar Creach, collèges, CIO, Prévention spécialisée, médiathèque, Développement social urbain (politique de la ville), Icéo (carnet adresse des cafés de l'emploi) etc.
- Date : notamment en lien avec les événements organisés sur le territoire (trajectoires, forums d'orientation etc...) date envisagée par le groupe projet au mois de mai 2025.
- La participation au forum pourrait s'inscrire dans le cadre scolaire, en semaine, sur ½ journée.

### **Méthodologie :**

Préparer un questionnaire simple, à faire passer aux élèves pour permettre de sonder leurs centres d'intérêt concernant les métiers, les activités. Maximum 10 à 15 questions. Cela aidera à proposer des présentations de métiers plus ciblées.

## CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

### ENTRE LES SOUSSIGNES

Raison sociale : SCIC SARL à capital variable IMPRO INFINI

Adresse : 149, rue Pierre Sémard 29200 Brest

Tél. : 02 98 05 89 80

Mail : compagnie@impro-infini.fr

SIRET : 487 492 795 000 58 -- Code APE : 9001Z

Déclaration entrepreneur de spectacles : 2-PLATESV-R-2024-001568 / 3-PLATESV-R-2021-001576

Représentée par Hervé Beau, en sa qualité de Gérant,

Ci-après dénommé "LE PRODUCTEUR" d'une part,

Collège Anna-Marly

8, rue Jules Lesven

29200 Brest

représenté par SA PRINCIPALE, Madame Faccenda

Ci-après dénommé "L'ORGANISATEUR" d'une part,

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

A - LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation, en France ou dans les pays concernés, du spectacle pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires, à savoir :

Titre : Vie d'ado

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### Article 1 - Objet

Le PRODUCTEUR s'engage à donner, conformément au devis, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle 1 représentation du spectacle Vie d'Ado le 28 janvier 2025 à la MPT de Pen Ar Creaoc'h. Cette représentation nécessite l'animation d'atelier de théâtre pour un volume horaire global de 24 heures, répartis en 8 ateliers de 2 heures (avec la présence de deux comédiens sur les deux derniers ateliers de 2 heures prévus), soit un total de 24 heures d'ateliers, en demi-groupe et une répétition générale au sein de l'établissement d'une durée d'environ 2 heures.

Le calendrier des ateliers est le suivant ;

les 08-15-29 novembre 2024

les 06-13 et 20 décembre 2024 (annulation de l'atelier du 13 décembre 2024)

le 10 et 17 janvier 2025

Répétition générale de deux heures la veille de la représentation.

### Article 2 - Obligations du PRODUCTEUR

Généralités. Le PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. Les costumes nécessaires au spectacle seront fournis par le PRODUCTEUR.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle. Le PRODUCTEUR fournira tous les éléments de décors, costumes, meubles et accessoires, et, d'une manière générale, tous les éléments artistiques nécessaires à la représentation du spectacle autre que ceux éventuellement mis à la charge de l'ORGANISATEUR par le présent contrat.

Sécurité. Le PRODUCTEUR s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité du spectacle qu'il fournit.

### Article 3 - Obligations de l'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR sera responsable de la demande et de l'obtention des éventuelles autorisations administratives relatives à la représentation et à la mise en place du service de sécurité.

En matière de publicité, l'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le PRODUCTEUR et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

L'ORGANISATEUR s'engage à s'assurer de la disponibilité préalable du lieu d'intervention pour l'installation du PRODUCTEUR (horaires d'installation à définir avec les comédiens).

L'ORGANISATEUR s'engage à respecter la fiche technique fournie par le PRODUCTEUR, toute modification devra être soumise à l'accord du PRODUCTEUR.



#### Article 4 – Prix

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession et conformément au devis, sur présentation de facture, une somme de 3112,00 euros HT (trois-mille-cent-douze euros hors taxes), avoir de 112 € H.T correspondant à l'annulation de deux heures d'atelier le 13 décembre 2024, soit 3283,16 € TTC (trois-mille-deux-cent-quatre-vingt-trois euros 16 cents toutes taxes comprises).

TVA 5,5% pour un montant de 171,16 €.

#### Article 5 - Modalités de paiement

Le règlement des sommes prévues à l'article 4 sera effectué par chèque ou par virement à réception de la facture. La date de paiement de cette facture est fixée au plus tard au 07 mars 2025. Conformément à la loi 92-42 du 31 décembre 1992, tout règlement intervenant après la date fixée ci-dessus pourra entraîner la facturation de pénalités de retard.

#### Article 6 – Responsabilités

Chaque partie garantit l'autre partie contre tout recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies au présent contrat.

#### Article 7 – Assurances

Le PRODUCTEUR est tenu d'assurer contre tous les risques pouvant subvenir à l'occasion des transports tout objet lui appartenant ou à son personnel. Il déclare en outre avoir souscrit toutes les assurances nécessaires à ses dispositifs techniques.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile. Il mettra à la disposition du PRODUCTEUR des loges fermant à clé et sera responsable de la protection et du gardiennage de tout objet appartenant au PRODUCTEUR.

#### Article 8 - Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou résolu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière à la date de rupture du contrat.

#### Article 9 - Enregistrement – diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations, objet du présent contrat, devra faire l'objet d'un accord de la part du PRODUCTEUR :

*Une copie de tous les enregistrements vidéos ou photos effectués lors de la prestation sera transmise au PRODUCTEUR. Ces enregistrements requièrent l'autorisation du PRODUCTEUR pour toute forme de diffusion ultérieure.*

#### Article 10 – Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux de Brest, France.

Fait en 2 exemplaires à Brest, le 12 décembre 2024

LE PRODUCTEUR  
IMPRO INFINI  
(lu et approuvé)



L'ORGANISATEUR  
Collège Anna-Marly  
(lu et approuvé)



*le 12/12/2024*  
*des et approuvé*  
*no-faccade*



**DISPOSITIF D'ASSISTANCE INFORMATIQUE DE PROXIMITÉ**

**TARIFS EXERCICE 2025**

Les participations forfaitaires sont déterminées en fonction du nombre d'élèves de chaque EPLE correspondant au constat de la rentrée scolaire en cours.

Les tarifs sont reconduits pour 2025 (mêmes tarifs depuis 2018).

Les EPLE accueillant une équipe du DAIP bénéficient d'une réduction du forfait de 150,00€ pour ceux relevant des tranches 1 et 2, et de 300,00€ pour ceux relevant des tranches 3,4 et 5.

Les EPLE qui relèvent d'une prise en charge par la collectivité territoriale de son domaine de compétence (Conseil Régional et Conseils Départementaux), depuis 2024 ou précédemment, seront facturés à hauteur de 50% de la tarification.

Les GRETA adhèrent par l'intermédiaire de leur établissement support et chaque antenne s'acquitte d'une participation forfaitaire de 150,00€.

Tranche	Nombre d'élèves	Montant annuel Exercice 2025
1	0 à 200 élèves	150,00€
2	201 à 300 élèves	250,00€
3	301 à 600 élèves	440,00€
4	601 à 900 élèves	700,00€
5	900 élèves et plus	1250,00€

**COLLEGES D'ILLE et VILAINE**

À compter de 2025, le versement de la contribution du Département d'Ille-et-Vilaine au fonctionnement de l'ENT Toutatice n'est plus régi par cette convention mais par la convention de partenariat entre l'Académie de Rennes et le Département d'Ille-et-Vilaine.

**Facturation d'intervention ponctuelle**

Elle concerne les établissements EPLE non adhérents.

La facturation prend en compte :

- La durée d'intervention (à distance ou en présentiel) : 60,00€ de l'heure
- Le déplacement : 75,00€

La demande d'assistance est faite en ligne sur la plate-forme Amigo par un personnel ayant autorité pour engager la dépense liée à la prestation.

Un bon d'intervention mentionnant la référence de la fiche créée par le centre d'appels, l'objet et la durée d'intervention sera établi par le personnel du DAIP et signé par le responsable de l'établissement.



**Sujet :** Dotation en HSE à destination des AED en CDD

**De :** "CE.35R Div. de la Vie des Etablissements" <Ce.Dive-Rectorat@ac-rennes.fr>

**Date :** 20/12/2024, 14:57

**Pour :** Ce.0291661y@ac-rennes.fr

Madame, Monsieur le chef d'établissement,

Dans le cadre de la préparation de rentrée 2024, je vous informe que votre établissement est doté pour la période de Janvier à Mars 2025 de la façon suivante :

Nature de l'emploi	Nombre d'HSE
AED en CDD	46

La circulaire DIVE/CP n°2024-017 diffusée le 12 septembre vous détaille les modalités de mise en œuvre.

Pour rappel, un état récapitulatif mensuel est à faire parvenir à cette adresse **tous les mois pour permettre la mise en paiement des heures.**

La circulaire comme les documents à renseigner sont à retrouver sur Toutatice, rubrique "Ressources administratives".

Bien cordialement,

Le secrétariat DIVE

--

**Dominique MANCHON**  
Secrétariat de la division  
DIVE

T 02 23 21 75 49

[ce.dive-rectorat@ac-rennes.fr](mailto:ce.dive-rectorat@ac-rennes.fr)

Rectorat de l'académie de Rennes - 96 rue d'Antrain, CS10503 - 35705 RENNES Cedex

[www.ac-rennes.fr/](http://www.ac-rennes.fr/)

Académie de Rennes

**TARIFS 2025**

Copie NB	0,20 €
Copie couleur	0,40 €
Carnet de correspondance	5,00 €
Dégradations volontaires et/ou pertes diverses : vaisselle, vitrage, mobilier, matériels pédagogiques	Valeur de l'achat à la date de la dégradation
CD perdu	3,00 €
Carte turbo self	1,00 € pour la première copie ; 3,00€ pour les suivantes
Manuel scolaire perdu ou inutilisable et nécessitant d'être racheté par l'établissement	20,00 €



Date de sortie prévue : 03/02/2025

COMPTE : 215

ANNEE : 2023

FOLIO : 1

## LISTE DES DEMANDES DE SORTIES

## BIENS IMMOBILISES

En Euros

REF.	DESCRIPTION DES BIENS	ACQUISITIONS			FINANCEMENT			MOTIF DE SORTIE	DEPRECIATIONS SUBIES	VALEUR RESIDUELLE	OBSERVATIONS
		COMPTE	ANNEE	VALEUR TTC	DUREE	COMPTE	MONTANT TTC				
	REPORT A NOUVEAU			0,00			0,00		0,00		
A100005	TONDEUSE AUTOPORTEE	215	2017	3 990,00	5	10681	1 995,00	10693	3 990,00		VENTE
"	"	215				1313	1 995,00	10692			VENTE
	TOTALX	215		3 990,00			3 990,00		3 990,00	0,00	

